



## Défi de design urbain 2024

Concours d'idées pour la relève étudiante de la région de la capitale nationale

Réimaginer le secteur des parcs des plaines LeBreton

### 1.0 Aperçu du Défi

Étudiants, c'est le moment de vous illustrer! Libérez votre créativité et partagez vos idées visionnaires pour le secteur des parcs des plaines LeBreton. Situé à 1,5 kilomètre de la colline du Parlement, dans le centre-ville Ouest de la capitale du Canada, ce site de 10 hectares s'étend de la station Bayview de l'O-Train vers l'ouest jusqu'au canal d'amenée Nepean et l'aqueduc vers l'est.

C'est l'occasion de proposer des idées novatrices de planification et de design pour le secteur des parcs des plaines LeBreton et d'inspirer les efforts de consultation futurs pour ces parcs. Pour en savoir plus sur le Défi de design urbain 2024, [cliquez ici](#).

### Introduction

L'urbanisme et le design ont le potentiel de transformer radicalement notre environnement collectif, en influençant et en facilitant la façon dont nous utilisons les espaces publics. Le Défi de design urbain est un concours qui invite les étudiants de partout au pays à proposer des concepts pour des lieux de la région de la capitale nationale.

Le concours est ouvert aux élèves inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire qui étudient la planification, l'architecture, le design environnemental, le design urbain ou l'architecture paysagère au Canada. La CCN encourage les étudiants à former des équipes interdisciplinaires afin d'examiner tous les aspects de l'urbanisme et du design urbain.

### Aménagement de la capitale

Le *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* est la pierre angulaire du cadre de planification de la capitale. Il présente une feuille de route d'un demi-siècle pour l'aménagement et l'évolution des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale. Ce cadre comprend également des plans sectoriels qui précisent les domaines thématiques, les objectifs stratégiques et les stratégies ciblées. Voir le *Projet marquant 12 : Réaménagement des plaines LeBreton et des îles* pour plus d'information. En avril 2021, la CCN a approuvé le Plan directeur conceptuel (PDC) des plaines LeBreton. Ce plan oriente l'aménagement de ce secteur de 29 hectares au cours des 20 à 30 prochaines années, de manière à en faire une destination dans la capitale et une communauté à part entière, sans émission de carbone, qui offrira un éventail d'utilisations, y compris des immeubles résidentiels, des

bureaux et des commerces, et soutenu par un réseau de parcs et d'espaces ouverts dans quatre secteurs distincts : le secteur des plaines, le secteur des aqueducs, le secteur de la rue Albert et le secteur des parcs. La mise en œuvre du PDC s'appuie sur les principes directeurs suivants : mettre en valeur l'expérience de la capitale, bâtir une communauté, créer des liens, valoriser la nature, favoriser la durabilité et l'innovation, faire honneur au passé et passer à l'action. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Plan directeur conceptuel](#).

Actuellement, la CCN révisé le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, dont le secteur à l'étude comprend les plaines LeBreton et le secteur des parcs. Le nouveau plan du cœur de la capitale inscrira le PDC des plaines LeBreton dans le contexte plus large du cœur de la capitale tout en concordant avec les principes et les lignes directrices plus spécifiques du PDC. Pour plus d'informations sur le Plan du cœur de la capitale nationale, veuillez consulter la [page web du projet](#).

## 2.0 Contexte

### Rôle de la Commission de la capitale nationale

La [Commission de la capitale nationale](#) (CCN) est la société d'État fédérale qui veille à ce que la capitale du Canada soit une source dynamique et inspirante de fierté pour tous les Canadiens et un legs aux générations à venir. La CCN est responsable de l'aménagement à long terme de la RCN et des approbations concernant les terrains et les immeubles fédéraux. En plus de ses rôles d'urbanisme et d'approbation, la CCN est aussi l'intendante et la gestionnaire de nombreuses propriétés importantes de la capitale, dont des immeubles et des lieux historiques, des lieux publics, des parcs, des places, des promenades, des terrains riverains et des espaces verts.



**Secteur à l'étude : parcs des plaines LeBreton**

## 3.0 Secteur à l'étude

### Histoire des plaines LeBreton

Il y a 9 000 ans, la nation algonquienne vivait déjà dans la région, et les plaines LeBreton faisaient partie d'un réseau de voies de communication qui s'étendait à travers l'est de l'Amérique du Nord. Le terrain a été arpenté pour la première fois en 1794 et acheté par John LeBreton en 1820. Au cours des 150 années suivantes, les plaines LeBreton sont devenues une communauté ouvrière bien établie en raison de la proximité du commerce du bois et de la production d'énergie hydroélectrique à partir de la rivière des Outaouais. En 1900, l'incendie de Hull-Ottawa a balayé Ottawa, endommageant gravement les plaines LeBreton, mais dans les années qui ont suivi, le quartier résidentiel et industriel a été reconstruit.

Le 18 avril 1962, des milliers de résidents des plaines LeBreton apprennent qu'ils vont perdre leur maison.

À l'époque, le plan Gréber (le Plan de la capitale nationale, 1950) soutenait ce projet, jugé nécessaire pour remédier à la détérioration des bâtiments et à la pollution industrielle. Une grande partie des plaines LeBreton a été rasée dans l'intention de construire un campus de bureaux fédéraux, mais ce projet n'a jamais vu le jour. Au cours des années suivantes, des efforts ont été entrepris pour trouver un avenir convenable pour ce site important. Dans les années 1970, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a établi pour la zone un plan axé sur le logement, et un projet de démonstration a été construit au sud de la rue Albert.

En 1989, la CCN, l'ancienne municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et la ville d'Ottawa ont lancé un nouveau processus de planification conjointe. Ce processus a abouti à un accord foncier qui a consolidé la propriété des terrains sous l'égide de la CCN et qui a culminé avec le Plan directeur des plaines LeBreton de 1997. Parmi les autres progrès réalisés sur les plaines LeBreton au cours de cette période, mentionnons le réalignement de la promenade de l'Outaouais (récemment rebaptisée Kichi Zibī Mīkan), la construction du Musée canadien de la guerre et la construction d'immeubles résidentiels sur les plaines LeBreton, à l'est de la rue Booth. En 2014, motivée par la volonté de rehausser l'attrait de la capitale et de ramener une vie citoyenne sur les plaines LeBreton, la CCN a lancé un processus concurrentiel visant à obtenir une proposition d'aménagement pour l'ensemble du site. Avec l'annulation de ce processus en 2019, suite à la rupture du partenariat commercial avec le promoteur, la CCN a choisi d'adopter une nouvelle approche qui établirait une vision globale pour les plaines LeBreton basée sur l'apport du public, dans le but de rétablir le secteur en tant que destination de la capitale et communauté vibrante. Cette nouvelle vision trouve son expression dans le nouveau Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton (2021).



**Zone d'étude : parcs des plaines LeBreton**

### À propos du secteur des parcs des plaines LeBreton

Situé au cœur de la région de la capitale nationale, le secteur des parcs des plaines LeBreton possède un immense potentiel en tant qu'espace public central. L'attrait du secteur est rehaussé par sa proximité avec les cours d'eau, les points d'intérêt culturels et les transports en commun. Le défi de cette année vise à apporter de nouvelles perspectives de conception à cette zone unique, en s'appuyant sur son importance pour le peuple algonquin, sa signification historique et son potentiel futur.

Composé de trois parcs interconnectés, le secteur des parcs offre diverses expériences d'espaces verts urbains. Le **parc de la Capitale**, stratégiquement ancré près de la station Bayview, sert d'espace événementiel multifonctionnel. Le **parc récréatif** offre des équipements récréatifs, notamment des aires de jeux et des terrains de sport, tandis que le **terrain de jeux urbain**,

situé près de la station Pimisi de l'O-Train, propose des activités urbaines accessibles et attrayantes. Ce défi de design urbain met l'accent sur la préservation et l'amélioration des espaces naturels au sein du secteur des parcs. En outre, il se concentre sur la création d'un accès urbain fluide à la nature et au réseau de sentiers de la capitale pour les résidents et les visiteurs.



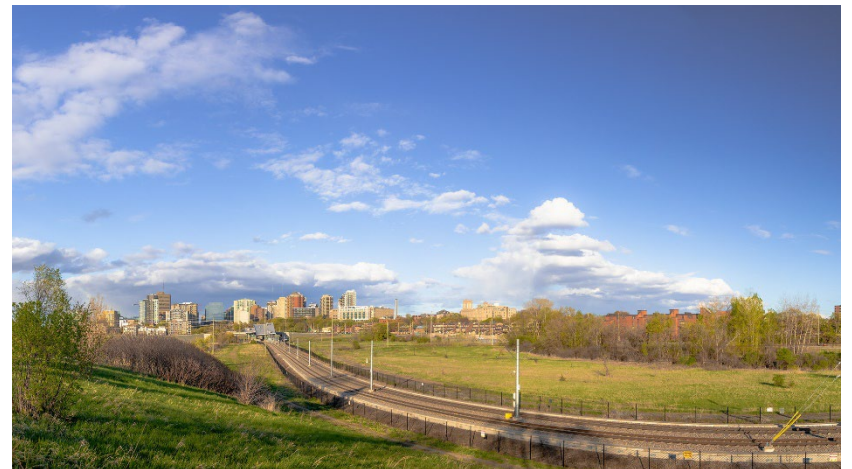
Le **canal d'amenée Nepean** est le lien direct entre les plaines LeBreton et la rivière des Outaouais. En améliorant les connexions riveraines et en tirant parti du canal d'amenée Nepean, le défi consiste à créer des liens avec la rivière des Outaouais et les zones de loisirs voisines, en rehaussant l'attrait urbain du secteur. Il est célébré ici comme un nœud favorisant les loisirs sur l'eau et hors de l'eau.

L'aménagement d'un vaste espace événementiel en plein air au cœur du secteur des parcs est au cœur de ce défi de design. Cet espace offre un grand potentiel pour la tenue de divers événements urbains,

festivals, spectacles et célébrations, et pour l'amélioration de l'animation et du caractère urbain du secteur, tout en créant des destinations dynamiques grâce à une conception réfléchie des lieux.

### Conditions actuelles

Le secteur à l'étude faisait à l'origine partie de la baie de Nepean de la rivière des Outaouais. Il s'agit d'un ancien site d'enfouissement municipal dont l'évaluation environnementale et les conditions géotechniques sont importantes. Par conséquent, le site présente de nombreux défis en matière de développement. Afin de rendre la zone sûre pour une utilisation publique plus active, il est prévu qu'une couche de sol devra être ajoutée dans les secteurs du parc de la Capitale et du parc récréatif, ce qui pourrait nécessiter l'abattage d'arbres.



*Photographie panoramique : parcs des plaines LeBreton*

### LE DÉFI

---

Quelle est votre vision pour le secteur des parcs des plaines LeBreton ?

## Les propositions devraient :

- faire en sorte que le domaine public permette une circulation fluide à travers le site, en mettant l'accent sur l'expérience de la destination est-ouest à travers le site;
- prendre en compte l'accès au site, en particulier les deux ponts piétonniers qui permettent aux gens de pénétrer dans le secteur des parcs;
- prendre en compte les meilleures options pour la conception d'un parc à proximité de la route à quatre voies adjacente au site (par exemple sous les aspects de la sécurité, du bruit et des grands événements);
- offrir des possibilités accessibles en toute saison dans tous les espaces publics, que ce soit en journée ou en soirée;
- trouver un équilibre entre les espaces actifs et passifs dans les parcs, les rues et les places;
- créer des lieux attrayants et dynamiques pour les personnes de tous âges et de toutes capacités;
- identifier, protéger et améliorer les vues importantes, y compris celles vers la Colline du Parlement;
- mettre en évidence et valoriser les caractéristiques naturelles du secteur et travailler avec la topographie existante pour limiter le plus possible les déblais et les remblais;
- présenter des concepts d'aménagement qui reflètent la vision et les principes directeurs du PDC;
- montrer comment le projet inclura les perspectives algonquines;
- prendre en compte les possibilités de mobilisation liée aux pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (c.-à-d. l'accessibilité universelle, le multiculturalisme et la mobilisation des Autochtones).



*Skier : aux parcs des plaines LeBreton*

### 4.0 Prix

L'équipe du projet gagnant recevra le premier prix de **750 \$** et un voyage à Ottawa, la capitale du Canada. Un prix de **500 \$** sera remis à l'équipe en deuxième position.

Le jury peut également décerner des mentions honorables. Aucun prix en argent n'est associé à ces mentions.

L'équipe gagnante sera invitée à présenter ses idées lors d'une séance spéciale de remise de prix du Labo d'urbanisme de la CCN, le **23 mai 2024**. Les frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe gagnante seront payés (pour en savoir plus sur les règlements, consultez les [modalités du concours](#)).

### 5.0 Détails du concours

#### Admissibilité

Le concours s'adresse aux étudiants qui sont actuellement inscrits à un programme axé sur le design dans un établissement d'enseignement reconnu du Canada. Les équipes peuvent compter trois membres au maximum.

La CCN encourage les étudiants à former des équipes interdisciplinaires. Les propositions doivent tenir compte des aspects de l'urbanisme, de l'architecture, de l'aménagement extérieur, de l'accès public inclusif, de la mobilisation et des principes de design des Autochtones, de l'architecture et du design paysagers ainsi que de la planification des transports. Une équipe diversifiée dont les membres possèdent des compétences complémentaires augmente ses chances de réussite.

### Inscription

Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer au Défi de design urbain. Cependant, les participants doivent s'inscrire pour recevoir un numéro d'équipe qui garantit l'anonymat des propositions tout au long du processus d'évaluation. Une inscription est nécessaire pour chaque projet soumis. Les participants peuvent s'inscrire sur le site Web du concours : [ccn-ncc.gc.ca/defi-2024](http://ccn-ncc.gc.ca/defi-2024).

En s'inscrivant, les participants acceptent toutes les [modalités du concours](#). Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'au **vendredi 26 janvier 2024**.

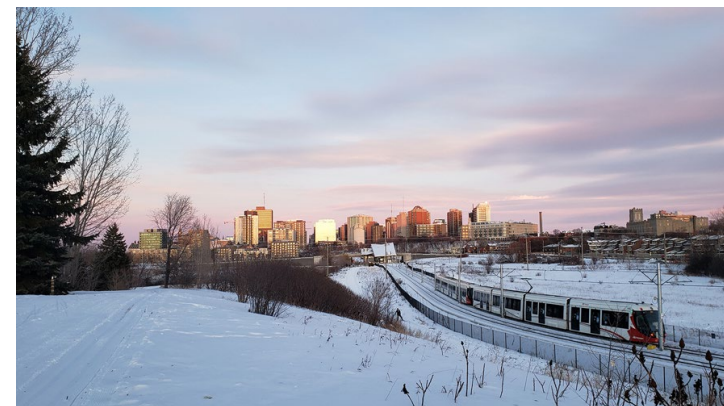
### Échéancier

7 décembre 2023	Lancement du concours
26 janvier 2024	Dernière journée pour s'inscrire
16 février 2024	Dernière journée pour envoyer des questions
28 février 2024	Séance d'information
28 mars 2024	Date limite pour soumettre sa proposition
Du 8 au 19 avril 2024	Examen des propositions par le jury
24 et 25 avril 2024	Communication avec les gagnants
23 mai 2024	Remise des prix dans la capitale

### Questions et réponses

Les questions concernant le concours seront acceptées jusqu'au mercredi 16 février 2024. Les questions doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [kelly.mcrae@ncc-ccn.ca](mailto:kelly.mcrae@ncc-ccn.ca) ou [public.affairs@ncc-ccn.ca](mailto:public.affairs@ncc-ccn.ca). Tous les courriels envoyés doivent mentionner « **Concours pour étudiants** » dans la ligne d'objet. Les réponses à toutes les questions seront publiées sur le site Web du concours : [ccn-ncc.gc.ca/defi-2024](http://ccn-ncc.gc.ca/defi-2024).

En ce qui concerne le niveau de détail, nous voulons des dessins conceptuels, et non des dessins de construction, pour les éléments architecturaux. Vous pouvez fournir des informations dans le plan, les élévations, les coupes et les vues à hauteur d'œil. Consultez les questions les plus fréquemment posées dans la [Foire aux questions](#).



*Le train léger : aux parc des plaines LeBreton*

### Propositions

Les propositions peuvent être rédigées dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada (français et anglais). Elles doivent être envoyées au plus tard à **23 h 59, heure avancée de l'Est, le jeudi 28 mars 2024**.

Toutes les propositions devront être soumises au moyen du protocole de transfert de fichiers (FTP) de la CCN. Des renseignements supplémentaires seront fournis aux participants après leur inscription. Aucune copie papier des documents ne sera acceptée.

Le Défi de design urbain est un concours anonyme. Aucun nom ou symbole d'identification des participants ne doit figurer sur les documents soumis ou dans les titres de fichiers.

**Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :**

1. Jusqu'à deux panneaux de 60,96 cm x 91,44 cm (24 po x 36 po) en format PDF. Les titres de fichiers doivent comprendre le numéro d'inscription (p. ex. « panneau\_12345 »). Il faut utiliser le système métrique pour l'ensemble des dessins et des dimensions architecturales.
2. Un énoncé écrit d'au plus 500 mots expliquant les idées soumises. Le fichier doit être en format texte (.txt) ou Word. Le titre du fichier doit comprendre le numéro d'inscription (p. ex. « enonce\_12345 »).

Un document contenant les coordonnées de la personne ou de l'équipe participante. Le document doit comprendre le titre du projet, le nom du ou des participants et l'adresse courriel de la personne-ressource principale. Le titre du fichier doit comprendre le numéro d'inscription (p. ex. « coordonnees\_12345 »). Les sources d'éléments provenant de tiers intégrés à la proposition doivent aussi être indiquées.

**Jury et critères d'évaluation**

Un jury interdisciplinaire formé de professionnels de l'aménagement, du design et de la gestion de lieux examinera les propositions et choisira les gagnants du concours.

La proposition gagnante comprendra des concepts de design audacieux qui tiennent compte des aspects suivants :

- site contexte du lieu
- éléments marquants de durabilité
- mobilisation et principes de design autochtones
- caractéristiques environnementales et écologiques
- accès public et utilisation quatre saisons
- possibilités touristiques et récréatives
- plans directeurs et politiques à jour
- intégration avec les systèmes de transport en commun et multimodaux actuels
- possibilités d'accroître la mobilité active
- accessibilité universelle

**Foire aux questions**

1. Les propositions doivent-elles respecter un budget précis? S'il n'y a pas de budget à respecter, le projet doit-il être idéaliste ou réaliste?  
Il n'y a pas de budget précis à respecter. Les plans devraient certainement être ambitieux, mais il ne faut pas oublier que les propositions doivent aussi être réalisables.
2. Si vous souhaitez que des infrastructures de taille petite à moyenne fassent partie de la proposition, quel est le niveau de détail attendu pour les éléments architecturaux?  
Nous souhaitons que l'infrastructure réponde aux objectifs des divers plans qui concernent l'espace que vous avez choisi. En ce qui a trait au niveau de détail, nous voulons des dessins conceptuels, et non des dessins d'exécution, pour les éléments architecturaux. Vous pouvez fournir les renseignements dans des plans, des dessins en élévation, ainsi que des vues en coupe et à hauteur des yeux.

## Propriété et droits d'auteur

Chaque participant conserve la propriété des droits d'auteur associés aux propositions soumises.

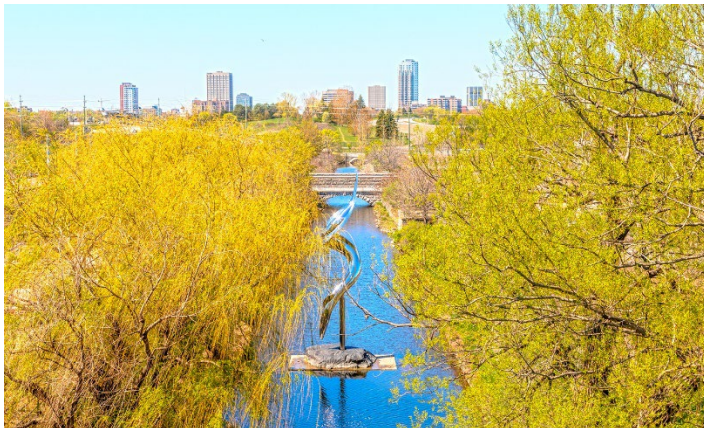
En soumettant une proposition, les participants cèdent à la CCN une licence perpétuelle non exclusive d'utilisation, de reproduction, de publication, de modification, d'intégration dans d'autres travaux, de distribution et de promotion, en tout ou en partie, des éléments soumis à des fins commerciales ou non commerciales, dans tous formats, y compris imprimé, numérique, audio et vidéo, ou tout autre médium (actuellement connu ou qui serait mis au point ultérieurement), sous quelque forme que ce soit, sans limites territoriales et sans indication de source.

## Garanties

En soumettant une proposition, les participants garantissent qu'il s'agit de travaux originaux créés par eux seuls. Pour plus d'informations, voir le règlement du concours.

## Règlements

Pour consulter les règlements complets, [cliquez ici](#).



**Aqueduc : parc des plaines LeBreton**

## 6.0 Ressources et références

### Ressources d'intérêt général

- Commission de la capitale nationale, [Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067](#)
- [Plan des terrains urbains de la capitale](#)
- [Plan du cœur de la capitale nationale du Canada](#)
- [Parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais \(2018\)](#)
- [Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton](#) (2021)
- [Bâtir LeBreton](#)
- [Plan stratégique du Sentier de la capitale](#) (2021)
- [Le sentier des Plaines-LeBreton](#)
- Commission de la capitale nationale, [Stratégie de développement durable 2023-2027](#)
- [Lignes directrices de conception de la capitale](#)
- [Plan lumière de la capitale de 2017 à 2027](#)
- Commission de la capitale nationale, [La protection des vues dans la capitale du Canada, Protéger l'intégrité visuelle et la primauté symbolique de nos monuments nationaux](#), novembre 2007
- [Politique sur la pratique de l'urbanisme et la réconciliation](#)

